

COMMUNIQUE DE PRESSE

AMEN BANK

SIEGE SOCIAL AVENUE MOHAMED V – TUNIS –

Les initiateurs du contrat de liquidité des actions AMEN BANK et l'intermédiaire en bourse AMEN INVEST informent le public que le contrat est arrivé à échéance le 30-03-2011.

Il est rappelé que le contrat de liquidité de la société AMEN BANK est rentré en vigueur le 31-03-2009. Il était composé de 18 340 actions, et de 826 399,591 dinars de liquidité.

A la date de clôture du contrat, soit le 30-03-2011, ce contrat était composé de 39 657 titres AMEN BANK Actions Anciennes et de 211 033,920 dinars de liquidité.

Il est à noter que les principaux actionnaires d'AMEN BANK ont mis en œuvre à compter du 20-04-2011 un nouveau contrat afin d'assurer la liquidité des actions AMEN BANK et la régularité de leur cotation. Le dit contrat est composé de 41 807 titres AMEN BANK Actions Anciennes et de 500 000 dinars de liquidité.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.